## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 04/06/2019 Date de révision: 04/06/2019 Remplace la fiche: 27/09/2018 Version: 5.01

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Blocs marqueur

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Marquage d' animaux

## 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raidex GmbH

Fournisseur

sds@kft.de

Adresse e-mail de la personne compétente:

Neuhäuser Str. 17

72581 Dettingen/Erms - Germany T +49 7123-9751-0 - F +49 7123 9751-33

info@raidex.de

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 8002-74-2 (N° CE) 232-315-6	>=25 - <50	Non classé
dioxyde de titane substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	>=1 - <2,5	Non classé

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un

médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours

d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat

pour élimination.

Autres informations : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Assurer une bonne ven

danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs.

04/06/2019 (Version: 5.01) FR - fr 2/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute

manipulation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures (8002-74-2)				
France Nom local		Paraffine (cire de), fumée		
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³		
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises		
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)		

dioxyde de titane (13463-67-7)			
UE	Nom local	Titanium dioxide	
UE	Notes	(Ongoing)	
UE	Référence réglementaire	SCOEL Recommendations	
France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti	
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³	
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises	
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

## Protection des mains:

Exposition à long terme. Gants de protection résistants aux produits chimiques. Caoutchouc nitrile. EN 374. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 340

## Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

## Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Couleur : Couleurs variées.
Odeur : Huile minérale.

04/06/2019 (Version: 5.01) FR - fr 3/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

: Non applicable

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : 80 °C

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non auto-inflammable
Pression de vapeur : Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable

Densité relative : Aucune donnée disponible Masse volumique :  $\approx 0.9 \text{ g/cm}^3 (20 \text{ °C})$  Solubilité : Eau: Insoluble

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

## 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

04/06/2019 (Version: 5.01) FR - fr 4/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mutagénicité sur les cellules germinales	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)</li> </ul>
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non pertinent)

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

dioxyde de titane (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Blocs marqueur		
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII		
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII		
Composant		
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures (8002-74-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
dioxyde de titane (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

 Catalogue européen des déchets. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
 Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

04/06/2019 (Version: 5.01) FR - fr 5/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID	
14.1. Numéro ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

### **Transport maritime**

Non applicable

## Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

## Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Révision générale		

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

8.2	Protection des mains	Modifié			
Abréviations et acronymes:					
ADN	Accord européen re intérieures	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures			
ADR	Accord européen re	latif au transport international des marc	chandises Dangereuses par Route		
ETA	Estimation de la tox	icité aiguë			
BCF	Facteur de bioconce	entration			
CLP	Règlement relatif à l	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008			
DNEL	Dose dérivée sans e	effet			
EC50	Concentration média	ane effective			
CIRC	Centre international	de recherche sur le cancer			
IATA	Association internat	ionale du transport aérien			
IMDG	Code maritime inter	Code maritime international des marchandises dangereuses			
CL50	Concentration létale	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)			
LD50	Dose létale médiane	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)			
LOAEL	Dose minimale avec	Dose minimale avec effet nocif observé			
NOAEC	Concentration sans	Concentration sans effet nocif observé			
NOAEL	Dose sans effet noc	Dose sans effet nocif observé			
NOEC	Concentration sans	Concentration sans effet observé			
OECD	Organisation de coo	Organisation de coopération et de développement économiques			
PBT	Persistant, bioaccur	Persistant, bioaccumulable et toxique			
PNEC	Concentration(s) pre	Concentration(s) prédite(s) sans effet			
REACH	Enregistrement, éva No 1907/2006	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006			
RID	Règlement Internation	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer			
FDS	Fiche de données d	Fiche de données de sécurité			
STP	Station d'épuration	Station d'épuration			
vPvB	Très persistant et tre	Très persistant et très bioaccumulable			
DMEL	Dose dérivée avec	Dose dérivée avec effet minimum			
TLM	Tolérance limite mé	Tolérance limite médiane			
Sources des données	. Indiantiana du produ	· Indications du productuer			

Sources des données Service établissant la fiche technique: : Indications du productuer. : KFT Chemieservice GmbH

Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim Postfach 1451 64345 Griesheim

Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500

Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Barbara Stark

## KFT SDS EU 00

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.